



Résolution

Accord-cadre entre la Suisse et l'UE

Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) souhaite attirer l'attention des autorités compétentes sur les besoins et les attentes des 458 000 Suissesses et Suisses vivant dans l'UE. En effet, les délégués du CSE se montrent inquiets quant à l'évolution des relations entre la Suisse et l'UE et quant aux conséquences en résultant.

Plus de 60 % des 760 000 Suissesses et Suisses de l'étranger vivent dans un pays de l'UE; en outre, cinq des sept plus grandes communautés suisses se situent dans l'espace européen. Un nombre toujours croissant de Suissesses et de Suisses profitent de la mobilité internationale. Ainsi, la Suisse connaît aujourd'hui déjà l'un des pourcentages de citoyens à l'étranger les plus importants au monde.

Pour les raisons susmentionnées, le CSE s'est toujours exprimé en faveur de la libre-circulation des personnes et de la réglementation correspondante, comme il l'a montré en 2004, 2008, 2011, 2013 et lors de la séance du CSE du 23 mars de cette année.

Ainsi, les personnes directement concernées par l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes (ALCP) profitent d'une égalité de traitement entre citoyens suisses et citoyens européens. Grâce à cette réglementation, elles bénéficient de droits comme le droit au changement de domicile et le droit au changement d'activité lucrative au sein de l'Union européenne (mobilité géographique et professionnelle) ou à une égalité de traitement avec les citoyens des pays de l'UE dans divers domaines (mêmes conditions de travail, coordination des systèmes d'assurances sociales, mêmes prestations sociales, mêmes avantages fiscaux). De plus, l'UE est le principal partenaire économique de notre pays.

La présence de nos concitoyens dans les pays de l'UE représente donc une chance pour la Suisse. Ainsi, nous disposons d'un important réseau de personnes qui participent directement à la réalité économique de ces pays et qui sont en mesure d'expliquer notre système politique et de représenter nos intérêts.

Le CSE invite le Conseil fédéral à tenir compte des intérêts des 458 000 Suissesses et Suisses vivant dans l'UE lors de ses négociations concernant un accord institutionnel avec l'UE. Il invite le Conseil fédéral à soumettre l'accord pour ratification au Parlement dès que possible afin de garantir une voie bilatérale qui a fait ses preuves.

16.08.2019